

Les Nouvelles des Sablons

Communauté de Communes des Sablons - SMAS - SMEPS

60

PRINTEMPS
2026

ISSN 2724-9034

Amblainville
Andeville
Beaumont-les-Nonains
Bornel
Chavignon
Corbeil-Cerf
Escles
Hénonville
Ivry-le-Temple
Laboissière-en-Thelle
La Dreime
Les Hauts Talican
Lormaison
Montchevreuil
Méru
Saint-Crépin-Ibouvillers
Monts
Neuville-Bosc
Pouilly
Valdampierre
Villeneuve-les-Sablons
Amblainville
Andeville
Beaumont-les-Nonains
Bornel
Chavignon
Corbeil-Cerf
Escles
Hénonville
Ivry-le-Temple
Laboissière-en-Thelle
La Dreime
Les Hauts Talican
Lormaison
Montchevreuil
Méru
Saint-Crépin-Ibouvillers
Monts
Neuville-Bosc
Pouilly
Valdampierre
Villeneuve-les-Sablons
Amblainville
Andeville
Beaumont-les-Nonains
Bornel
Chavignon
Corbeil-Cerf
Escles
Hénonville
Ivry-le-Temple



Permis de louer

De nouvelles communes concernées

Déneigement : la CCS aux côtés des communes

Afin de garantir la sécurité des usagers durant l'hiver, la Communauté de Communes des Sablons (CCS), a accompagné les communes en leur fournissant gratuitement du sel de

déneigement. Cette opération de solidarité territoriale, essentielle au maintien des conditions de circulation, aura représenté un coût de 20 000 € pour la CCS cette année.



The DROPPER sort de terre à Amblainville

L'entreprise CMP a démarré les travaux de construction du projet The DROPPER sur son terrain situé au sein de la ZAC les Vallées à Amblainville.

Pour rappel, le projet porte sur la construction d'un bâtiment de

25 000 m² de surface d'activité pour conforter l'activité de l'entreprise à Amblainville suite à l'acquisition de l'enseigne La Chaise Longue.

La livraison du site est attendue fin 2026. Le site devrait accueillir 50 salariés supplémentaires.



Inauguration du nouveau gymnase de Bornel

Le 14 janvier, la commune de Bornel a inauguré son nouveau gymnase, en présence Dominique Toscani, maire de Bornel, de Nathalie Ravier, Présidente de la Communauté de communes des Sablons, de Nadège Lefebvre, Présidente du Département de l'Oise, et de Nathalie Lebas, représentant la

Région Hauts-de-France. Attendu depuis plus de dix ans et porté financièrement par la Communauté de Communes des Sablons, cet équipement de 1700 m² comprend une salle multisport, un dojo, une salle de boxe et une salle polyvalente. Il renforcera l'offre sportive et la dynamique associative du territoire.

Sommaire

ACTUALITÉS	2
LE MOT DE LA PRÉSIDENTE ..	3
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Projet ACTION 600 emplois prévisionnels	4
LE PERMIS DE LOUER étendu sur de nouvelles communes	6
SMEPS Un nouveau contrat pour protéger l'eau de notre territoire	8
SMAS Un chantier structurant pour La Neuville d'Aumont	9
PRIR Reprise des travaux	10
MOBILITÉ Vebo : et si votre vélo passait à l'électrique?	11
Ca avance sur les cheminements piétons	11
DÉCHETS Des bacs d'ordures ménagères sont désormais proposés à la vente ...	12
PORTAGE DE REPAS Un service de proximité depuis 2008	13
CULTURE Résidence journalistique	14
MUSÉE Agenda - Prix Bettencourt	15
OFFICE DE TOURISME	16

Les Nouvelles des Sablons n°60
ISSN 2724-9034
PRINTEMPS 2026

Rédaction - Maquette
Photographies - Infographie
Communauté de Communes des Sablons
2, rue de Méru
60175 Villeneuve-les-Sablons
www.cc-sablons.fr
Tél.: 03 44 22 01 60
Imprimé à 16900 exemplaires
par l'imprimerie ISL - à Compiègne



Madame, Monsieur,
Très chers habitants des Sablons,

L'heure est venue pour moi de dresser un premier bilan de mon action à la tête de notre Communauté de Communes.

J'ai souhaité, au cours de ces 6 dernières années, impulser avec le soutien de l'ensemble des élus communautaires une nouvelle dynamique en faveur du développement durable et de la préservation de notre cadre de vie, de la lutte contre l'habitat indigne et de l'accès pour tous à la culture.

En matière de développement durable et de mobilité, nous avons amélioré le service mobilité avec le développement d'une offre le samedi et la création d'une nouvelle ligne régulière dans Méru. Nous avons mis en place un soutien financier au covoiturage qui a permis de faire des Sablons le premier territoire des Hauts-de-France de moins de 100 000 habitants en nombre de covoitureurs. Nous avons également engagé la réalisation d'un réseau de liaisons douces pour favoriser l'usage du vélo sur notre territoire.

En matière de gestion des déchets, nous avons mis en place la collecte des biodéchets dans les cantines scolaires et la collecte des mégots en collaboration avec la société Tchaomégot. Et surtout, une nouvelle déchetterie a été construite à Méru par le SMDO.

Avec le soutien de l'État, nous avons posé les jalons du développement d'une offre de lecture publique accessible à tous avec la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire. Le Musée de la Nacre et de la Tableterie a vu sa notoriété reconnue par la prestigieuse Fondation Bettencourt. J'espère que dans les années à venir ce musée poursuivra son développement en vous permettant de découvrir les magnifiques collections du musée de l'éventail.

Nous avons également au cours de ce mandat poursuivi les projets qui avaient déjà été engagés à l'image de la restauration du patrimoine, de la construction d'équipements sportifs (gymnases d'Amblainville et de Bornel par exemple), de l'entretien des voiries communautaires, de la gestion des eaux pluviales et nous avons soutenu financièrement de nombreux projets développés par vos communes.

Il ne s'agit là que de quelques exemples des actions menées par notre intercommunalité au cours de ces dernières années. Je tiens à souligner que toutes ces politiques ont été réalisées sans endettement ni augmentation d'impôts. Le dynamisme de notre territoire repose sur le développement économique et sur l'emploi. Notre priorité est donc de pouvoir accueillir de nouveaux projets d'installation créateurs d'emplois à l'image du projet Action sur le parc d'activités des Sablons.

Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée pour faire des Sablons un territoire toujours plus dynamique, plus solidaire et plus durable.

Votre Présidente
Nathalie RAVIER

///ACTION



Projet ACTION aux Sablons : plus de 600 emplois à la clé

Le groupe ACTION a choisi le Parc d'activité des Sablons, situé sur la commune de Saint-Crépin-Ibouvillers, pour implanter une future plateforme logistique. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 98 000 m² de surface de plancher, sur un terrain d'environ 18 hectares, en bordure de l'autoroute A16. Cette implantation s'inscrit dans le cadre du développement économique engagé depuis plusieurs années par la Communauté de Communes des Sablons, visant à renforcer l'attractivité du territoire tout en maîtrisant ses impacts.

Le groupe ACTION

ACTION est une enseigne de distribution discount d'origine néerlandaise, spécialisée dans les produits non alimentaires à prix accessibles. Présente en France depuis 2012, l'enseigne connaît une croissance soutenue et compte aujourd'hui plus

de 900 magasins sur le territoire national dont 14 implantés localement. ACTION figure depuis trois ans parmi les enseignes préférées des Français et s'impose comme l'un des acteurs connaissant la plus forte croissance du secteur en Europe.

La plateforme logistique projetée à Saint-Crépin-Ibouvillers a vocation à approvisionner les magasins situés dans la moitié sud des Hauts-de-France, en Normandie ainsi que dans le nord de la région parisienne.

Ce positionnement géographique permettra de rationaliser les flux logistiques et de réduire de plus d'un million de kilomètres par an les distances parcourues par les véhicules de transport.

Un projet conçu avec des exigences environnementales élevées

Développée par l'entreprise logistique et industrielle PRD, spécialisée dans l'immobilier, la plateforme est conçue selon des standards environnementaux élevés et vise l'obtention de la certification internationale «BREEAM Outstanding», le plus haut niveau de

performance durable pour ce type de bâtiment.

Le projet intègre notamment une optimisation de l'utilisation du foncier, avec une réduction de plus de 20% de la surface foncière par rapport à un entrepôt classique, rendue possible par la création de mezzanines.

Il prévoit également l'installation de deux centrales photovoltaïques en toiture, pour une puissance totale de 8MwC, équivalente à plus de deux fois la consommation annuelle des habitants de Saint-Crépin-Ibouvillers.

La gestion de l'eau fait également l'objet de mesures spécifiques, avec la récupération des eaux pluviales pour l'alimentation des sanitaires et l'entretien des sols. Les stationnements seront réalisés en matériaux perméables et largement végétalisés, avec près de 200 arbres plantés afin de limiter les effets d'îlot de chaleur.

Le projet exclut par ailleurs le recours aux énergies fossiles pour le chauffage des locaux et intègre des dispositifs en faveur de la biodiversité, accompagnés d'un suivi écologique pendant et après les travaux.



Un site classé Seveso SEUIL BAS

En raison de la taille du projet et de la présence de deux cellules dédiées au stockage de produits réglementés (aérosols, produits d'entretien...), le site serait classé Seveso Seuil Bas. Ce classement implique l'identification et l'encadrement strict des risques potentiels liés à l'activité.

Conformément à la réglementation en vigueur, le bâtiment intégrera l'ensemble des dispositifs de prévention et de protection requis et fera l'objet d'un suivi spécifique par les services en charge des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). La plateforme est ainsi conçue pour être exploitée dans des conditions de sécurité maîtrisées, comparables à celles d'autres activités industrielles réglementées.

Un projet ancré dans l'économie locale

L'implantation d'ACTION devrait permettre la création de 80 emplois administratifs, de 500 emplois spécialisés dans la logistique et de 82 postes de conducteurs routiers. Elle représente ainsi une opportunité si-

gnificative pour le bassin d'emploi du sud-ouest de l'Oise.

Au-delà des emplois, le projet générera des ressources fiscales significatives pour la Communauté de Communes, contribuant directement à sa capacité d'action en matière d'aménagement du territoire et d'amélioration durable du cadre de vie des habitants.

Cet ancrage local se traduit également par l'existence et le développement de filières de formation adaptées aux besoins du secteur logistique, notamment au lycée des métiers Lavoisier de Méru, ainsi que par l'initiative d'acteurs économiques locaux comme CMP, implanté à Amblainville, à l'origine du Campus DROPPER, centre de formation dédié aux métiers de la logistique.

Aménagements et gestion des flux de circulation

Le projet s'inscrit dans la continuité des investissements réalisés par la CCS pour l'aménagement du Parc d'activité des Sablons. Le Département de l'Oise a également contribué à ce développement par la requalification du carrefour giratoire de la RD205. Les deux collectivités ont

d'ores et déjà prévu de poursuivre les aménagements routiers afin d'anticiper l'arrivée de la plateforme et de gérer les flux de circulation supplémentaires. ACTION s'engage par ailleurs à encadrer strictement les itinéraires empruntés par ses véhicules, en orientant prioritairement le trafic vers l'autoroute A16. Seules quelques dessertes locales, vers des magasins situés à proximité immédiate du site comme Méru ou Trie-Château, feront exception.

Un projet soutenu par les élus locaux

Au regard des enjeux économiques et territoriaux, le projet ACTION a fait l'objet d'un avis favorable adopté à l'unanimité par les élus locaux lors du conseil communautaire du 18 décembre 2025. Il est actuellement en cours d'instruction et a donné lieu à une consultation publique organisée du 26 novembre 2025 au 26 février 2026, permettant à chacun de s'informer et de s'exprimer.

Selon PRD, les travaux pourraient débuter avant la fin de l'année 2026, pour une mise en service envisagée à l'horizon fin 2027.

Le permis de louer

étendu sur de nouvelles communes du territoire



Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, la CCS assure l'instruction des demandes de permis de louer. Elle est chargée de contrôler l'état des logements situés dans les périmètres définis pour toute nouvelle mise en location ou changement de locataire.

L'objectif principal est de lutter contre le mal-logement en cohérence avec les orientations définies dans le Plan Local de l'Habitat des Sablons. Ce dispositif permet d'améliorer la connaissance du parc de logements privés mis en location sur le territoire des Sablons, de s'assurer que les diagnostics techniques immobiliers soient à jour et d'empêcher la location de logements portant atteinte à la sécurité et à la santé de ses occupants. Ces actions sont par ailleurs menées en étroite collaboration avec les services de l'ADIL.

La CCS est compétente pour instruire les demandes de permis de louer :

- depuis le 1^{er} janvier 2025 pour le centre-ville de la commune de Méru ;
- depuis le 1^{er} juillet 2025 pour les centres-villes des communes de Bornel et d'Andeville ;

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le permis de louer est applicable au sein des zones :

- UA, UB et UH du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Amblainville ;
- UM du secteur de Le Déluge, la zone UA du secteur de Resson-l'Abbaye et la zone UA du secteur de la Neuville-d'Aumont pour la commune de La Drenne ;
- UA du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Esches ;
- UA du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Laboissière-en-Thelle.

Le dispositif du permis de louer

Les propriétaires d'un logement situé au sein d'un périmètre de permis de louer devront déposer une demande d'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML).

Le permis de louer permet à la collectivité de contrôler la conformité du logement aux critères de décence avant sa mise en location (sur pièces à partir des diagnostics, sur place durant la visite). Le délai d'instruction d'une demande est d'un mois au cours duquel une visite du bien est effectuée.

Si des anomalies sont repérées lors de la visite, le propriétaire est contraint de réaliser des travaux de mise aux normes de son logement.

Lutte contre l'habitat indigne



Exemples d'anomalies fréquentes nécessitant la réalisation de travaux pour y remédier :

- Absence de garde-corps au niveau d'une fenêtre ;
- Absence de main-courante dans un escalier ;
- Présence de plomb au niveau d'un mur, d'une porte, d'un garde-corps ;
- Absence de ventilation mécanique dans la salle d'eau ;
- Absence de détecteur de fumée ;
- Présence d'humidité ;
- Anomalies électriques ;
- Absence de dispositif artificiel d'éclairage.

La délivrance d'un arrêté autorisant la mise en location est obligatoire avant de conclure le bail et l'entrée du locataire dans le logement.

Pièces du dossier

Le dossier du permis de louer doit être transmis au service de la CCS par voie électronique ou par voie postale et doit comporter :

- le formulaire CERFA (15652*01, 15651*01 pour Bornel)
- les diagnostics techniques du logement : diagnostic de performance énergétique, diagnostic plomb, diagnostic amiante, diagnostic électrique,

attestation de superficie, état des risques et pollutions, diagnostic gaz le cas échéant ;
- le titre de propriété.

Une question / un doute

Vous trouverez tous les éléments ainsi que des guides d'information mis à votre disposition sur le site internet cc-sablons.fr



Vous pouvez également contacter le service logement au 03 44 22 01 60 ou par mail à l'adresse suivante logement@cc-sablons.fr

Sanction

En cas d'absence de demande ou de rejet d'autorisation de mise en location, le propriétaire est passible d'une amende allant de 1 000 € à 15 000 € en fonction des situations. Aucune allocation logement ne pourra être versée au propriétaire et au locataire pour un logement ayant fait l'objet d'une décision de rejet d'une autorisation préalable de mise en location. En effet, un partenariat avec la CAF a été conclu permettant à la CCS d'avoir des informations sur les nouveaux allocataires présents sur le territoire.

Un nouveau contrat pour protéger l'eau potable de notre territoire

Garantir une eau potable de qualité et en quantité suffisante est un enjeu majeur pour notre territoire. Pour y répondre, le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons (SMEPS), la Communauté de communes des Sablons et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) ont signé un nouveau contrat de territoire, d'un montant de 10,1 millions d'euros.



Un engagement dans la continuité

Ce contrat fait suite à un premier contrat mené entre 2022 et 2024, qui portait sur plusieurs thématiques liées à l'eau : la préservation de la ressource en eau, l'assainissement et les eaux pluviales. Le nouveau contrat constitue un renouvellement, recentré exclusivement sur un objectif prioritaire : la protection de la ressource en eau potable.

Il s'appuie sur la Stratégie de Préservation de la Ressource en Eau (SPRE) élaborée par le SMEPS, qui a permis de réaliser un état des lieux précis de la qualité et de la quantité de l'eau sur le territoire, et de définir des actions adaptées aux enjeux locaux.

Des enjeux forts pour la qualité de l'eau

Le territoire compte 14 captages d'eau potable, dont plusieurs sont aujourd'hui fragilisés.

Certains présentent des teneurs élevées en nitrates, parfois proches ou supérieures à la norme, et une présence croissante de pesticides, liée notamment à l'identification récente de nouvelles molécules.

Pour améliorer durablement la qualité de l'eau, le contrat prévoit 8 actions, que l'on peut répartir selon les 3 catégories suivantes :

- des études et actions de protection autour des captages,
- le développement de pratiques agricoles à faible impact,
- des actions de suivi et d'animation en lien avec les acteurs du territoire.

Sécuriser la quantité d'eau disponible

La ressource en eau est également soumise à une pression quantitative, accentuée par le changement climatique. Une grande partie des ressources du territoire se situe dans un secteur classé à l'équilibre fragile, qui

a déjà connu des restrictions d'usage lors des périodes de sécheresse.

Parmi les 3 fiches prévues du volet quantitatif :

- la réduction des fuites sur le réseau d'eau potable,
- la sensibilisation des usagers, collectivités et gros consommateurs du territoire aux économies d'eau,
- des études pour explorer des solutions alternatives, comme la réutilisation de certaines eaux.

Un contrat au service de l'avenir

Signé pour une durée de six ans, ce contrat de territoire permet de structurer les actions locales et de bénéficier du soutien financier de l'AESN. Il traduit un engagement fort des collectivités pour préserver une ressource vitale, au bénéfice des habitants d'aujourd'hui et des générations futures.

Un chantier structurant pour La Neuville d'Aumont



Au printemps, La Neuville d'Aumont, commune de La Drenne, s'apprête à franchir une étape importante avec le lancement d'un vaste programme d'assainissement conduit par le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons. Après plusieurs mois d'études et une réunion de préparation, le chantier entrera dans sa phase opérationnelle avec un premier coup de pelle fixé au 30 mars.

Les habitants seront d'ailleurs invités à une réunion publique en amont, afin de leur présenter le calendrier, les modes d'intervention et les impacts possibles sur la circulation. (SMAS).

Un projet d'envergure

Il vise à raccorder le bourg de La Neuville d'Aumont au réseau d'assainissement du système de Ville-neuve-les-Sablons, améliorant durablement la gestion des eaux usées du secteur. L'entreprise Barriquand, retenue pour la réalisation des travaux, interviendra sur près de 1690 mètres de nouvelles canalisations et procédera à la création de 90 branchements. Pour assurer l'acheminement des eaux jusqu'à Ressons l'Abbaye, deux postes de refoulement seront par ailleurs construits par l'entreprise HYDRA, mobilisée aux côtés du SMAS.

Un volet dédié à l'eau potable

En effet, le SMEPS (Syndicat mixte d'eau potable des Sablons) s'associe au projet afin de réhabiliter une partie

du réseau communal. Les conduites vieillissantes de la Grande Rue et de la rue de la Commanderie, soit environ 230 mètres de canalisations, seront remplacées, accompagnées de la réhabilitation d'une quinzaine de branchements. Cette coordination des interventions permettra de limiter la gêne pour les riverains tout en optimisant les investissements publics.

Le chantier devrait s'étaler sur huit mois, avec une réception des ouvrages envisagée en fin d'année 2026. Le montant total de l'opération s'élève à **1 772 000 € HT**, dont une partie sera financée par le Conseil Départemental de l'Oise. Au-delà de l'amélioration du service, ces travaux témoignent d'une volonté partagée d'investir dans des infrastructures durables, capables d'accompagner le développement du territoire et le confort de ses habitants.

Saint-Exupéry poursuit sa transformation en 2026



En 2026, les travaux d'aménagement du quartier Saint-Exupéry entrent dans une nouvelle et ultime étape opérationnelle. Porté par la Communauté de Communes des Sablons (CCS), ce programme vise à améliorer durablement le cadre de vie des habitants, à renforcer la sécurité des déplacements et à moderniser les infrastructures publiques.

Débutés en janvier 2026, ces travaux se poursuivront jusqu'au mois d'octobre 2026. L'intervention est organisée en deux séquences distinctes afin

de garantir une conduite maîtrisée du chantier et de limiter les perturbations pour les riverains.

Janvier - juin 2026 : modernisation des voiries et des réseaux

La première phase du chantier porte sur la création de nouvelles places de stationnement et l'aménagement des espaces verts, contribuant à une meilleure organisation et à une valorisation paysagère du quartier.

Elle comprend également la requalification de la voirie ainsi que la modernisation des réseaux. Ce projet bénéficie d'un financement de la Région Hauts-de-France, de la Communauté

de Communes des Sablons (CCS) et de la Ville de Méru.

Juin - octobre 2026 : un giratoire pour sécuriser et fluidifier

La seconde phase, quant à elle, prévoit la création d'un carrefour giratoire. Cet aménagement structurant a pour objectif d'améliorer la fluidité du trafic et de renforcer la sécurité de l'ensemble des usagers, qu'il s'agisse des automobilistes, des cyclistes ou des piétons.

Cette initiative est rendue possible grâce au soutien financier du Département, de la CCS et de la Ville de Méru.

Et si votre vélo passait à l'électrique ?

Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités durables, la CCS propose désormais à ses habitants un nouveau service : la location de dispositifs Vebo°. Ces moteurs amovibles permettent de transformer instantanément un vélo classique en vélo à assistance électrique (VAE), facilitant ainsi les déplacements du quotidien tout en limitant l'impact environnemental.

Une solution pratique et responsable

Au total, 50 dispositifs sont disponibles à la location sur le territoire. Ce projet a été rendu possible grâce au soutien financier de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), témoignant de l'engagement de la collectivité en faveur de solutions de mobilité écoresponsables et accessibles.

La location d'un dispositif Vebo° permet de profiter des avantages du VAE sans avoir à investir dans l'achat d'un vélo neuf. Plusieurs durées de location sont proposées, afin de s'adapter aux besoins de chacun.

Tarifs de location

Dépôt de garantie : 400 €
 1 mois : 20 €, 3 mois : 50 €,
 6 mois : 90 €, 12 mois : 160 €

Le montant total de la location ainsi que le dépôt de garantie sont à régler lors de la remise du dispositif.

Compatibilité des vélos

Le dispositif Vebo° est compatible avec la majorité des vélos équipés de roues de 26 à 29 pouces, sous réserve de disposer des points de fixation nécessaires sur la fourche avant.

Il ne peut pas être installé sur les vé-

los pour enfants, les vélos pliants, les fat bikes, les vélos déjà électriques ou tout autre engin non homologué.

Modalités de réservation

Rapprochez-vous de la CCS pour réserver dès maintenant votre dispositif Vebo° !



Ça avance sur les cheminements !

Les travaux d'aménagement de deux nouveaux cheminements piétons, portés par la Communauté de communes des Sablons, avancent conformément au calendrier.

Le **cheminement Esches-Méru**, démarré le 15 septembre 2025, s'étend sur 2150 mètres pour une largeur de 1,50 mètre. La fin prévisionnelle est fixée au 9 mars.

Conçu par le maître d'œuvre Artemis et réalisé par l'entreprise Médinger, ce projet représente un coût global de 600 000 €T.T.C., financé par l'État et ses opérateurs à hauteur de 325 160,22 €.



Le **cheminement Amblainville – ZAC Les Vallées**, lancé le 5 septembre 2025, totalise 650 mètres pour une largeur de 2 mètres. Les travaux se sont achevés en janvier 2026, l'acquisition d'une parcelle reste cependant toujours en attente. Le montant s'élève à 199 690,86 €T.T.C. La commune d'Amblainville assure également le déploiement de l'éclairage, actuellement en cours.



Ces aménagements faciliteront les déplacements du quotidien en toute sécurité, tout en renforçant les liens entre les différents pôles du territoire.



La CCS propose désormais des bacs d'ordures ménagères à la vente

Jusqu'à présent, les habitants devaient acheter eux-mêmes leur bac d'ordures ménagères, en veillant à ce qu'il soit compatible avec les camions de collecte. Une démarche parfois complexe et source d'erreurs.

Un bac conforme et robuste

La Communauté de Communes des Sablons (CCS) propose aujourd'hui la vente de bacs d'ordures ménagères de 120L au tarif de 24 €.

Ces bacs répondent aux normes européennes et sont parfaitement adaptés aux équipements de collecte utilisés sur le territoire.

Plus résistants que certains modèles disponibles dans le commerce à prix équivalent, ils garantissent une utilisation durable et sans mauvaise surprise.

Cette nouvelle offre permet aux ménages de s'équiper simplement et en toute confiance, sans se soucier des critères techniques ou de la compatibilité avec les camions poubelles.

Faciliter le quotidien et améliorer le service

En proposant désormais des bacs d'ordures ménagères à la vente, la CCS poursuit son objectif de simplification du service public, tout en garantissant des conditions de collecte optimales pour les agents.


Pour connaître les modalités d'achat et de retrait, rapprochez-vous de la Communauté de Communes des Sablons :

2 rue de Méru
60175 Villeneuve-les-Sablons
03 44 22 01 60
contact@cc-sablons.fr

Déchets verts : un dispositif déjà en place

La CCS met également à disposition des habitants des bacs spécifiques destinés à la collecte des déchets verts (fleurs, tontes, tailles, feuilles...) de 240L.

- Pour les nouvelles constructions, le premier bac de déchets verts est gratuit
- Les bacs supplémentaires sont facturés 41 € l'unité

 **Rappel important : les déchets verts ne sont collectés que s'ils sont déposés dans ces bacs spécifiques. À l'inverse, seuls les fagots ficelés d'une longueur maximale de 1 mètre font l'objet d'une collecte.**



Reprise de la collecte des déchets verts le 23 mars 2026.

Un service de proximité depuis 2008



Depuis 2008, la Communauté de Communes des Sablons (CCS) propose un service de portage de repas à domicile afin de favoriser le maintien à domicile des habitants les plus fragilisés. Ce service s'inscrit dans une volonté durable d'accompagnement et de solidarité à l'échelle du territoire.

En 2025, ce sont plus de 19 000 repas qui ont été livrés, témoignant de l'utilité et de l'ancrage de ce dispositif dans la vie locale.

À qui s'adresse le portage de repas ?

Le service est destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap présentant un taux d'incapacité d'au moins 80%, résidant sur le territoire des Sablons. Il peut être mis en place de manière régulière ou ponctuelle, selon les besoins.

Des repas équilibrés et variés

La CCS s'engage à proposer des repas complets, composés d'au moins 20% d'ingrédients issus de l'agriculture biologique. Préparés en liaison froide, les repas sont conditionnés pour être facilement réchauffés à domicile.

Selon une enquête de satisfaction réalisée en ce début d'année, 63,9% des bénéficiaires estiment que les repas sont bons, confirmant une appréciation globale du service.

Des menus adaptés aux besoins de chacun

Afin de répondre aux contraintes alimentaires spécifiques, des menus adaptés sont proposés, notamment des repas sans sel ou adaptés aux personnes diabétiques, garantissant ainsi un accompagnement personnalisé.

Une organisation simple

Les repas sont livrés trois fois par semaine en matinée, directement au domicile des bénéficiaires :

- le lundi pour les repas du lundi et du mardi,

- le mercredi pour ceux du mercredi et du jeudi,
- le vendredi pour les repas du vendredi, samedi et dimanche.

Des ajustements sont prévus lors des jours fériés afin d'assurer la continuité du service. La qualité du service de livraison est d'ailleurs particulièrement appréciée : plus de 80% des bénéficiaires lui attribuent une note de 9 ou 10 sur 10.

Un service accessible et de proximité

Proposé au tarif de 8,50€ TTC par repas, le portage de repas constitue également un lien social important, grâce au passage régulier des agents auprès des bénéficiaires. Le rapport qualité-prix est largement salué : 88,9% des bénéficiaires estiment que le prix des repas est correct, confirmant l'accessibilité du service.

Comment en bénéficier ?

Pour tout renseignement ou pour une demande d'inscription, il est possible de contacter Mme Audrey Ménager au **03 44 22 01 60**.

La culture à portée de tous sur le territoire des Sablons



Résidence EMI, ateliers scolaires, projections, podcasts... Les actions culturelles sur le territoire des Sablons se multiplient. Le festival des contes d'automne complète ce programme en séduisant près de 540 enfants avec les histoires de Mélusine Martin.

Résidence Education aux Médias et à l'Information 2026 (EMI)

Après le succès de la première résidence EMI menée en 2025 avec le photo-journaliste Arnaud Roiné, le projet est reconduit en 2026. Soutenu par la DRAC Hauts-de-France, le Département de l'Oise, le rectorat et les services départementaux de l'éducation nationale, cette résidence permet au journaliste de mener ateliers et rencontres pour sensibiliser aux enjeux de l'information.

Guillaume Pajot, journaliste reporter indépendant, a été sélectionné dans le cadre d'un appel à candidature. Après une première période en décembre 2025 pour découvrir le territoire et rencontrer les partenaires, il interviendra de janvier à juin 2026.

De nombreux établissements se sont engagés : 19 classes (du CP au lycée), bibliothèques, centre social, cinéma le Domino, ESAT des Sablons et association des jardins de Lardières...

Les ateliers destinés aux différents publics s'orienteront vers la thématique des fake news, de l'intelligence artificielle ou porteront sur le trafic d'espèces animales menacées (en France comme à l'étranger) et sur la Birmanie, sujets de nombreux reportages de Guillaume Pajot.

Ainsi des projections, débats seront proposés et plusieurs projets intégreront les médias audio et vidéo (travail sur les interviews, création de podcasts...).

Retour sur le Festival des contes d'automne

Dans le cadre du festival des contes d'automne, organisé par la Médiathèque Départementale de l'Oise (MDO), Villeneuve-les-Sablons (en partenariat avec Montchevreuil) et Ivry-le-Temple (avec Neuville-Bosc) ont accueilli un spectacle rassemblant près de 170 personnes.

Fort de ce succès, la Communauté de Communes des Sablons a renouvelé l'offre de séances aux scolaires en novembre 2025, destinée aux maternelles de Bornel/Fosseuse, Esches, La Drenne, Laboissière-en-Thelle, Montchevreuil, Valdampierre et Villeneuve-les-Sablons.

La conteuse Mélusine Martin a animé 17 séances, appréciées par près de 540 enfants autour des contes sur l'automne et la forêt.



AGENDA

Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) Samedi 11 et dimanche 12 avril

Le musée invite le public au cœur de la création. Ces journées proposent une expérience rare : mettre la main à la matière lors d'ateliers inédits animés par les artisans, dépositaires vivants des savoir-faire de la tabletterie :

[Atelier Domino - Dans la peau d'un dominotier]

Réalisez les étapes essentielles de la fabrication d'un domino traditionnel en os.

Durée : 1h

Horaires : 14h00 et 15h30 (samedi et dimanche)

[Atelier Gravure - Les secrets de la gravure sur nacre]

Initiez-vous à la gravure sur nacre et découvrez comment la lumière, la matière et le geste dialoguent.

Durée : 1h

Horaires : 14h30 et 16h00 (samedi et dimanche)

[Atelier Bouton - Dans la peau d'un boutonnier]

Plongez dans l'histoire de la fabrication du bouton en nacre en découvrant deux étapes clés de la chaîne de production.

Durée : 30 min

Horaires : 14h30 et 16h00 (samedi et dimanche)

Des visites guidées complètent la programmation à 15h et 16h30.

Entrée gratuite - Inscription obligatoire, place limitées. Toute personne non inscrite (adulte comme enfant, à partir de 10 ans accompagné) se verra refuser l'accès aux ateliers.

Réservation sur le site internet du musée, onglet billetterie. Un justificatif de réservation vous sera demandé.

Ateliers des vacances : Oiseau de paradis

Jeudis 16, 23 et 30 avril - de 15h à 16h

Savais-tu que les oiseaux ont inspiré les fabricants d'éventails? Viens découvrir, seul(e) ou en famille, nos plus curieux spécimens d'éventails en plumes et réalise un oiseau de paradis au pochoir.

Atelier à partir de 6 ans - 4,50 €/participant

Conférence « Éventails et égyptomania »

Mercredi 22 avril - de 15h à 17h

Conférence organisée par l'Association des Amis du musée de l'Éventail Hervé Hoguet et animée par Pierre Dupont.

Nuit européenne des musées

Samedi 23 mai - de 18h30 à 21h

A cette occasion, le musée vous propose une murder party grande nature : lors d'une soirée « spirite », un esprit affirme avoir été assassiné... À vous d'aider l'inspecteur à résoudre l'enquête !

À vivre en famille ou entre amis — réservation vivement conseillée.

Prix Liliane Bettencourt pour l'intelligence de la main

PARCOURS

Le musée lauréat du prix 2025



De gauche à droite : Alain Letellier, Christian Gouspy, Florentin Gobier, Nathalie Ravier et Denis Vanhoutte.

Le 16 octobre 2025, le Musée de la Nacre et de la Tabletterie a été désigné Lauréat 2025 du Prix Liliane Bettencourt pour l'Intelligence de la Main®, décerné par la Fondation Bettencourt Schueller.

Créé en 1999, ce prix célèbre l'excellence des métiers d'art en distinguant chaque année trois lauréats : Talents d'exception, Dialogues et Parcours. Il met en lumière la noblesse des savoir-faire, soutient la création, suscite des vocations et offre un accompagnement personnalisé ainsi qu'un soutien financier pour pérenniser et développer les projets.

La distinction Parcours, attribuée au Musée de la Nacre et de la Tabletterie, récompense une personne morale pour son engagement et sa contribution exemplaire au secteur des métiers d'art français.

« Ce Prix va donner à notre travail, et à notre région, une visibilité indispensable à son développement. » - Florentin Gobier, directeur du musée

Le jury a salué la singularité de la démarche du musée, la qualité de ses actions et son engagement vis-à-vis de la promotion, de la création et de la transmission des savoir-faire liés à la tabletterie. Cette récompense vient mettre en lumière le dynamisme que la structure insufflé au secteur des Métiers d'art à échelle régionale et nationale.



Fondation
Bettencourt
Schueller
Secours d'Art et d'Industrie depuis 1947

Office de **VEXIN EN** **Tourisme PAYS DE NACRE**



Connaissez-vous chacun des lieux ci-dessus ?
Si ce n'est pas le cas, il vous faut :

LE NOUVEAU GUIDE TOURISTIQUE !

Également pensé pour les habitants,
il vous invite à (re)découvrir la richesse
de ce qui vous entoure. Un concentré
d'idées pour explorer autrement ce que
vous pensiez déjà connaître.

À DÉCOUVRIR
À L'OFFICE DE TOURISME !

RETROUVONS-NOUS !

* De mai à septembre,
Retrouvez-nous dans les différentes
manifestations du territoire.

Nous vous accueillons également
tous les samedis (14h - 17h30)
directement à l'Office de tourisme.

Sous réserve de modifications

LA SAISON TOURISTIQUE APPROCHE !

Découvrez ce que l'Office de tourisme
vous réserve pour profiter des beaux jours.

ÉVÈNEMENTS

MARS

28 AU 30/03/2026
Le Printemps des Artistes
Salon d'artistes locaux
La Manufacture 60110 Méru

AVRIL

08/04/2026
L'entracte du mercredi
Initiation au Hip Hop
Centre culturel Le Domino 60110
Méru

11 AU 12/04/2026
**Journées Européennes des
Métiers d'Art**
Démonstrations et visites guidées
Musée de la Nacre 60110 Méru

Salon des Loisirs Créatifs
Exposition, vente et ateliers
La Manufacture 60110 Méru

MAI

23 ET 24/05/2026
Les jARTdins de Montagny *
Expositions dans les jardins
60240 Montagny-en-Vexin

28 AU 31/05/2026
Royal Jump *
Compétition, exposition équine
60240 Chaumont-en-Vexin

JUIN

26 AU 28/06/2026
Plein les Bottes
Festival muscial et solidaire
60240 Liancourt-Saint-Pierre

JUILLET

14/07/2026
Fête du Parc
Diverses animations
60110 Méru

JUILLET / AOÛT

Vendredis Gratuits *
Visites et animations gratuites
Musée de la Nacre 60110 Méru

SEPTEMBRE

05/09/2026
Forum des associations *
Place des Fêtes 60110 Méru



L'agenda
complet
ici



BROCANTES

Les premières dates à retenir :
23/05 : Laboissière-en-Thelle
14/06 : Méru
21/06 : Chavençon

OFFICE DE TOURISME VEXIN EN PAYS DE NACRE

51, rue Roger Salengro 60110 Méru

03 44 84 40 86 / contact@tourisme-vexin-nacre.fr / www.tourisme-vexin-nacre.fr